



Schweizerische Eidgenossenschaft  
Confédération suisse  
Confederazione Svizzera  
Confederaziun svizra

Département fédéral des affaires étrangères

P.869-2 – LUG 4/09

**Notification aux Parties et Signataires de/à la Convention concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, faite à Lugano le 30 octobre 2007 et aux Parties à la Convention concernant la compétence judiciaire et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, conclue à Lugano le 16 septembre 1988**

***Ratification du Royaume de Norvège et entrée en vigueur***

Le 1er juillet 2009, le Royaume de Norvège a déposé auprès du Conseil fédéral suisse son instrument de ratification de la Convention concernant la compétence judiciaire, la reconnaissance et l'exécution des décisions en matière civile et commerciale, faite à Lugano le 30 octobre 2007.

A la suite de la ratification par la Communauté européenne le 18 mai 2009 et en application de son article 69, paragraphe 4, cette convention entrera en vigueur le premier jour du sixième mois après la date de dépôt de ce deuxième instrument, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> janvier 2010, pour la Communauté européenne et le Royaume de Norvège.

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire des conventions de 1988 et de 2007 ([www.dfae.admin.ch/depositaire](http://www.dfae.admin.ch/depositaire)) et en application de l'article 78 de la Convention de 2007.

Berne, le 6 juillet 2009

